

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [4]

Artikel: Centre de liaison (NE) : toujours plus à faire

Autor: alg

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277557>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

GENEVE : L'ADF FETE 25 ANS DE DROIT DE VOTE

C'est dans l'enceinte du complexe commercial d'Eaux-Vives 2000, en présence des autorités cantonales et municipales, que s'est déroulée le 6 mars dernier, à l'occasion du 25e anniversaire de l'obtention du droit de vote par les femmes genevoises, l'inauguration de l'arrivée à Genève de l'exposition itinérante « Etre femme aujourd'hui » (voir FS, mars 1985).

Après deux allocutions de bienvenue, la première par Mme Gilberte Muller, présidente de la section genevoise de l'Association pour les droits de la femme, la seconde par M. Jacques Vernet, président du Conseil d'Etat genevois, le public put se restaurer au buffet offert par les autorités cantonales et municipales. Le soir même avait lieu l'assemblée générale annuelle de l'Association genevoise pour les droits de la femme. Outre les points administratifs et d'information à l'ordre du jour, un débat s'engagea entre les membres de l'Association à propos de l'initiative « Pour le droit à la vie ». Etant donné que les positions divergentes des membres n'ont pas vraiment eu le temps de s'exprimer vu l'heure tardive à laquelle a commencé le débat, une

assemblée générale extraordinaire avec un débat contradictoire sera organisée après Pâques, afin que l'AGDF puisse décider en toute connaissance de cause de la position qu'elle prendra par rapport à la votation du 9 juin. — (mc)

CENTRE DE LIAISON (NE) : TOUJOURS PLUS A FAIRE

Voilà bientôt cinquante ans que le Centre de liaison de sociétés féminines neuchâteloises existe : il fêtera son jubilé en 1988. Pendant ce demi-siècle, la situation des femmes, leurs problèmes ont passablement évolué et, par là, l'activité du Centre de liaison aussi ; lui qui, ces dernières années, tout en continuant ses tâches « traditionnelles » a hérité de nouveaux domaines à défricher.

Ainsi en est-il d'un « Bureau-Information » en bonne voie de réalisation ou du projet « Retravailler » maintenant suffisamment avancé pour qu'on décide de la création d'une association indépendante ; mise au point du programme des stages et du budget, entrevues avec les

autorités compétentes ont été menées entre membres du Centre de liaison et futures animatrices. Par ailleurs, chaque troisième mardi du mois, le local du Faubourg de l'Hôpital est ouvert à toutes celles qui cherchent à s'informer sur tel sujet touchant la vie des femmes.

Si le Service de consultations juridiques ne cesse d'être sollicité (c'est Mme Geneviève Gabus-Steiner qui l'assume depuis plus de 30 ans) la commission destinée à fournir des réponses aux consultations officielles, elle, n'a guère eu l'occasion de se réunir cette année... faute de consultations.

Pour le reste, réunions, redistribution de l'information, participation à diverses journées de travail, collaboration avec le « Forum économique et culturel et des régions » pour le débat « Etre femme aujourd'hui » ont représenté l'essentiel de l'activité du centre de liaison.

L'INTERIM POUR LA NOUVELLE PRESIDENTE

Après dix ans passés au Comité, et présidente appréciée depuis 1982, Mme Denise Wyss-Boudry n'a pas sollicité de nouveau mandat. Comme aucune autre membre du comité ne désire, pour l'heure, reprendre cette charge, c'est Mme Jeanne Billeter qui la remplacera pour un an. Elle est assistée de Mmes Marlyse

... et le samedi matin,

nos agences de Bellevue, de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Plainpalais, de la Servette, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition.

Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 022 28 00 11

Votre banque cantonale

BCC 

d'un canton à l'autre

Rubacher, vice-présidente, Maryse Masoni, secrétaire et Marianne Givord, caissière.

Cette dernière devait justement présenter le déficit pour 1984 : 2 400 francs. Plus moyen de faire autrement que de relever les cotisations des membres (une vingtaine de sociétés et quelque quatre-vingts membres individuels) qui n'ont d'ailleurs pas été augmentées depuis dix ans. Mais ce remède ne permettra pourtant pas encore d'équilibrer le budget de 1985.

Après la partie administrative, le reste de la soirée a été consacré à l'Association « Les Œillets » pour l'aide aux victimes de désaxés sexuels, présentée par sa présidente Mme Mouna Baillod, de La Chaux-de-Fonds. Les déléguées du Centre de liaison ont pu mieux connaître l'action entreprise et les buts de l'Association créée en 1981, après la mort d'un petit garçon de 5 ans. Prendre la mesure de l'ampleur de l'agression sexuelle des enfants a été pour beaucoup une douloureuse surprise tant la « loi du silence » cadennasse le plus souvent les drames de ce type.

Connaître le problème, aider les victimes, tenter une action de prévention, mener une réflexion — telles sont quelques-unes des visées des « Œillets ». Mais c'était aussi, en plus de l'information, de l'aide qu'est venue demander Mme Baillod face à l'envergure de l'entreprise. Car l'association compte surtout des appuis dans le haut du canton et ils ne seront pas de trop ceux qui rejoindront les rangs des 320 membres soutiens, des trente membres actifs et de la douzaine de personnes du comité. « Femmes Suisses » aura d'ailleurs l'occasion de revenir dans un proche avenir sur le travail de cette Association pour l'aide aux victimes de désaxés sexuels. Mais nul doute que l'appel lancé aux déléguées du Centre de liaison aura été entendu. — (alg)

CHANCELLERIE : L'UNE EST ELUE, L'AUTRE PAS (BÉ)

A la suite du départ du titulaire, le Grand Conseil bernois avait à désigner un nouveau chancelier du canton. Sur les rangs, deux candidats : une femme, la radicale romande Jacqueline Etter, un homme, le socialiste alémanique Kurt Nuspliger.

Tous les sondages donnent Mme Etter gagnante. Outre celui de son parti, elle a, en effet, obtenu le soutien des représentants de l'UDC, qui devrait lui assurer une victoire haut la main.

13 février, jour de l'élection, tous les pronostics sont déjoués : Kurt Nuspliger

est élu avec une confortable avance sur sa rivale. Du coup, tous les éléments qui avaient été présentés comme des atouts dans la candidature de Mme Etter deviennent des handicaps, dont la moindre n'est pas le fait d'être une femme... Bien sûr, ces Messieurs les députés ne l'avoueront jamais, mais allez donc savoir ce qui se cache sous leur crâne... Au lendemain de cette élection, une seule certitude demeure : Berne a raté le coche et ne sera pas le premier canton suisse à désigner une femme au poste de chancelier.

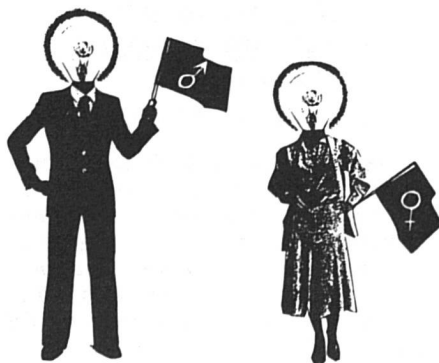
A Moutier, deux semaines plus tard, l'enjeu est certes de moindre importance, puisqu'il s'agit du remplacement du vice-chancelier de la commune. L'unique candidate en liste, Françoise Heyer, est élue sans problème par le législatif prévôtois. Ah ! si sa nomination pouvait servir d'exemple... — (mh)

EXPO A GENEVE : LES FEMMES INVENTENT

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a organisé une exposition montrant en 22 panneaux le rôle ignoré des femmes dans les inventions. On y voit un nombre impressionnant de brevets que les femmes ont obtenu dans les domaines les plus divers. De la pionnière américaine des ordinateurs Grace Hopper... à Mme Giuntini qui a fait breveter un bleu à lèvres pour femmes noires !

Cette exposition sera visible au Salon des inventions à Genève du 18 au 29 avril 1985.

La femme inventeur



GRAND CONSEIL (NE) : FAMILLES, JE NE VOUS HAIS PLUS...

La session de février du Grand Conseil neuchâtelois — avant-dernière de la législature 81-85 — aura permis de soulever plusieurs sujets touchant de près aux femmes et à la famille. Notamment une motion socialiste qui demande au Conseil d'Etat d'établir un contrat-type de travail pour le personnel du commerce de détail, en s'inspirant du modèle valaisan, qui assurerait une meilleure protection aux vendeurs et vendeuses de ce secteur de vente.

Le Conseil d'Etat a aussi répondu à une interpellation du Parti ouvrier et populaire (POP) qui s'étonnait de la pratique restrictive du canton de Neuchâtel en matière de recouvrement de pensions alimentaires. Dans les cantons de Vaud, Fribourg et Jura, des avances sont consenties à la mère seule même si la pension ne peut être récupérée chez l'ex-conjoint, ce qui n'est pas le cas à Neuchâtel. De fait, un arrêté vient d'être pris à la fin de l'année dernière pour élargir certaines dispositions. Dès janvier 1985, les avances versées par l'Etat aux mères seules qui ne peuvent obtenir le paiement par leur ex-conjoint ne seront plus interrompues après six mois supplémentaires. Cela porte donc la durée possible de ces avances à un an.

BELLES PAROLES...

Un autre point qui n'a guère eu de peine à faire l'unanimité des députés de tous bords, c'est le rapport du Conseil d'Etat sur la politique de la famille qui concluait, d'ailleurs, à la création d'une commission consultative non permanente et extra-parlementaire, chargée de faire des propositions concrètes pour la mise en œuvre de mesures tendant à développer et à améliorer la politique familiale dans le canton. Formée de représentants des milieux politiques, des corporations de droit public, d'institutions s'occupant de politique familiale et de spécialistes, la commission devrait remettre ses conclusions d'ici deux ans.

L'essentiel du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil est axé sur les aspects démographiques et la baisse de la natalité. Le canton de Neuchâtel, depuis 1970, a connu la plus faible « croissance absolue » de Suisse (à l'exception de Bâle-Ville qui se déverse sur Bâle-Campagne). Et le Conseil d'Etat ne se fait pas d'illusions : la majeure partie des causes de l'évolution démographique échappe à l'autorité cantonale. La com-